

Conseil maritime de façade nord Atlantique Manche ouest Commission permanente

4 juin 2018 à Nantes



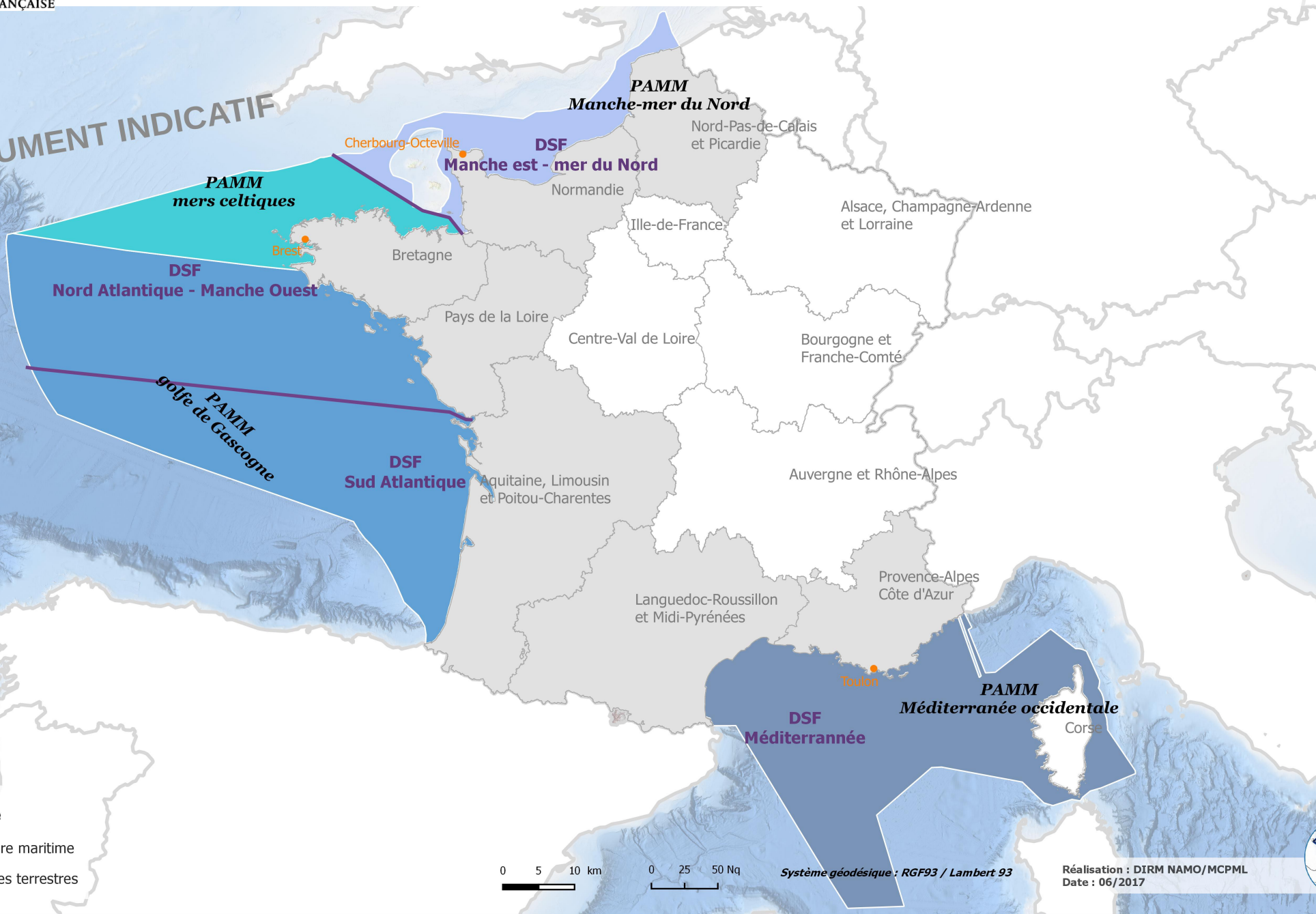
Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

Introduction

DOCUMENT INDICATIF



Fond de carte

- Préfecture maritime
- Frontières terrestres

0 5 10 km

0 25 50 Nq

Système géodésique : RGF93 / Lambert 93

Réalisation : DIRM NAMO/MCPML
Date : 06/2017

Ordre du jour

Calendrier

Bilan concertation du public sur le DSF et évolution de la première partie du DSF

Projet de DOGGM

Processus EMR

Projet de DSF NAMO : retour sur les évolutions des objectifs environnementaux et carte des vocations

Projets des DSF MEMN et SA

Cocktail

Projet de DSF NAMO : travail sur les objectifs socio-économiques

Ordre du jour

Calendrier

Bilan concertation du public sur le DSF et évolution de la première partie du DSF

Projet de DOGGM

Processus EMR

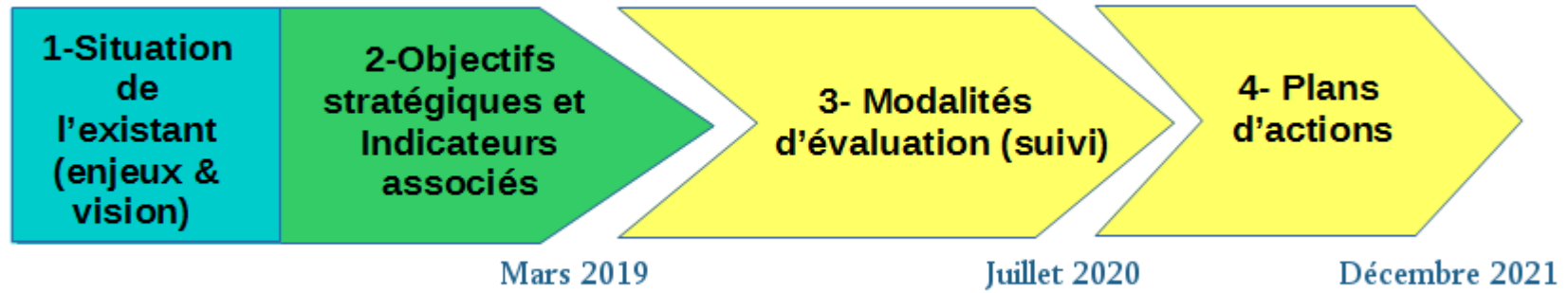
Projet de DSF NAMO : retour sur les évolutions des objectifs environnementaux et carte des vocations

Projets des DSF MEMN et SA

Projet de DSF NAMO : travail sur les objectifs socio-économiques

Document stratégique de façade (DSF)

Stratégie maritime de façade



2018

Janv : association des acteurs NAMO (ateliers communs avec CRML et ARML)

Janv-mars 2018 : concertation préalable du public

Mi - Mai : association instances & public

4 juin : commission permanente élargie

6 juin : conférence régionale de la mer et du littoral de Bretagne

11 juin : conseil maritime de façade (CMF)

- **6 juin 2018 : CRML à Rennes**
- **11 juin : CMF à Nantes**
- **Mi-juillet : envoi du projet de DSF à l'autorité environnementale**
- **Automne/hiver : consultation du public et des instances**
- **Janvier 2019 : CMF NAMO (à caler)**
- **Mars/avril 2019 : adoption de la stratégie maritime de façade**

Ordre du jour

Calendrier

Bilan concertation du public sur le DSF et évolution de la première partie du DSF

Projet de DOGGM

Processus EMR

Projet de DSF NAMO : retour sur les évolutions des objectifs environnementaux et carte des vocations

Projets des DSF MEMN et SA

Projet de DSF NAMO : travail sur les objectifs socio-économiques

Une association dense d'octobre 2017 à mars 2018 avec les acteurs et le public

- 10 ateliers régionaux et départementaux destinés à alimenter les stratégies et plans d'actions des collectivités et à enrichir le DSF
- 6 ateliers citoyens sous l'égide de la CNDP (137 participants en NAMO / 498)
- Une plate-forme internet ayant recueillie plus de 1 700 contributions déposées (40 % en NAMO), 17 000 votes (51 % en NAMO)

Les principales réactions du public

Des enjeux à mettre davantage en valeur

- **Le développement du nautisme et de la plaisance**, très structurants pour la façade
- **Les activités de loisirs et de tourisme**, coexistence, gestion des pics saisonniers de population
- **Les risques liés à l'érosion côtière**
- **L'accessibilité pour tous à l'estran et la mer, bien communs**
- **La transparence, le dialogue, l'indépendance des contrôles pour assurer l'acceptabilité des projets**

Des enjeux à reformuler

- **Une économie viable et durable** plutôt que performante en tirant les leçons des pratiques terrestres
- **Responsabiliser la société** aux problématiques de la mer et du littoral

Les principales réactions du public

Sur la vision

- **trop optimiste** (*trop beau pour être vrai, on aimerait mais on n'y arrivera pas*) voire **idéaliste** et **pas assez clivante (!)**
- **un horizon trop proche (2030 c'est dans 12 ans)**

Mais au final, consensus autour du dépassement de l'opposition économie/environnement

- en rappelant l'urgence à agir,
- avec l'appui de 2 principes : éviter/réduire/compenser et pollueur-payeur
- en associant les citoyens et les collectivités

Suites données à la concertation du public

Envoi par le MTES du rapport des garants de la CNDP et du bilan de la concertation de la façade, aux membres du CMF ;

L'État a fait évoluer le projet de DSF, en intégrant également les travaux de la commission permanente du conseil maritime de façade NAMO sur :

- enjeux sectoriels et intégrateurs et vision à 2030,
- objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques.

Ordre du jour

Calendrier

Bilan concertation du public sur le DSF et évolution de la première partie du DSF

Projet de DOGGM

Processus EMR

Projet de DSF NAMO : retour sur les évolutions des objectifs environnementaux et carte des vocations

Projets des DSF MEMN et SA

Projet de DSF NAMO : travail sur les objectifs socio-économiques

Document d'orientation pour la gestion durable des granulats marins

- Mesure MO25-ATL2 des programmes de mesures des Plans d'action pour le milieu marins GdG-MC et MMN.
- Publication d'un guide méthodologique (16/03/2017) à la suite d'un travail entre services centraux (DGALN), services déconcentrés (DREAL, DIRM, DDTM/DML, PREMAR) et acteurs.
- Élaboration du projet de DOGGM par les DREAL Bretagne et Pays de la Loire sous coordination DIRM NAMO avec le concours des DDTM/DML, de l'Ifremer et du BRGM.
- Le DOGGM fait partie intégrante du DSF et deviendra opposable après la procédure d'évaluation environnementale et de consultation du public et des instances.

Durée de validité 12 ans, révisable à 6 ans (durée d'un DSF).

Contenu du projet

- Partie 1 : État des lieux de l'activité d'extraction dans les deux régions :
 - Ressources (étude Ifremer-BRGM).
 - Recensement des sites d'extraction.
 - Flux des granulats en façade et en inter-façade.
 - État des lieux du milieu marin.
- Partie 2 : Création d'une échelle de sensibilité
 - Classement des composantes environnementales et économiques selon trois critères de sensibilité : exclusion, forte, modérée.
- Partie 3 : Mesures de gestion spécifiques, selon l'échelle de sensibilité.
- Partie 4 : Objectifs de capacité de production de granulats marins.
- Partie 5 : Orientations et mesures générales.

Données d'entrée

- Deux besoins à satisfaire :
 - En granulats siliceux : essentiellement BTP.
 - En granulats coquilliers : amendements agricoles.
- Hypothèses retenues :
 - Stabilité des exportations de granulats siliceux.
 - Diminution des importations de sables siliceux (de 34 % à 20%).
 - Augmentation de la population des deux régions.
 - Besoins agricoles calcaires spécifiques à la Bretagne en diminution.
 - Recours aux matériaux recyclés encouragé, mais limité par la technologie.

Estimation des besoins

- Besoins de la façade en granulats marins siliceux à l'horizon 2030 (*source schémas régionaux des carrières*).

- En Bretagne : 1 120 000 t/an en provenance des Pays de la Loire.
- En Pays de la Loire : 2 600 000 t/an (besoins régionaux).

2 600 000 t (besoins Pays de la Loire) + 1 120 000 t (besoins Bretagne)
– 470 000 t (importations de Nouvelle Aquitaine) = **3 300 000 t/an.**

- Besoins de la façade en granulats marins coquilliers à l'horizon 2030 (*source Chambre d'agriculture de Bretagne*).

- En Bretagne, de 160 000 à 640 000 t/an (en diminution).
- Pas de besoins en Pays de la Loire.

Quantités autorisées

- Sables siliceux
 - En Pays de la Loire :
 - 4,28 millions t/an jusqu'en 2027.
 - 3,98 millions t/an jusqu'en 2031.
 - 3,45 millions t/an à partir de 2031.
 - En Bretagne : pas d'extraction de sables siliceux.
- Sables coquilliers
 - En Pays de la Loire : pas d'extraction de sables coquilliers
 - En Bretagne : 213 750 t/an jusqu'en 2035 couvrant les besoins minimaux estimés

Orientations du DOGGM

- Localiser les projets en dehors de la zone côtière (3 milles).
- Partager l'espace maritime: concertation avec les Comités régionaux des pêches au sein d'une commission de suivi des sites.
- Granulats siliceux : **besoins couverts par les autorisations actuelles jusqu'en 2031, donc pas de nouvelle autorisation envisagée avant 2031.**
- Granulats coquilliers : **besoins couverts par les autorisations actuelles jusqu'en 2035, donc pas de nouvelle autorisation envisagée avant 2031.**
- Pour les nouvelles demandes de concession, prise en compte :
 - De la qualité du milieu (BEE de la DCSMM)
 - De l'impact sur le milieu vivant
 - De l'impact sur les autres activités maritimes
 - De l'impact sur le transit sédimentaire

Ordre du jour

Calendrier

Bilan concertation du public sur le DSF et évolution de la première partie du DSF

Projet de DOGGM

Processus EMR

Projet de DSF NAMO : retour sur les évolutions des objectifs environnementaux et carte des vocations

Projets des DSF MEMN et SA

Projet de DSF NAMO : travail sur les objectifs socio-économiques

Processus EMR

Contexte national :

- Processus de planification et de mise en œuvre des énergies marines renouvelables (EMR) demandé par le CIMER de novembre 2017 et par le ministre de la transition écologique et solidaire (15 décembre 2017)

Contexte local dense en NAMO:

- Élaboration du DSF NAMO et des stratégies régionales de la mer et du littoral de Bretagne et de Pays de la Loire
- Travaux d'accompagnement du développement des EMR et d'identification de zones propices engagés depuis quelques années par la conférence régionale de la mer et du littoral de Bretagne
- Un potentiel technique conséquent pour l'éolien pose, flottant et l'hydrolien (cartes du CEREMA)
- 3 fermes commerciales en instruction, des sites pilotes, ...

Processus EMR

d'ici à mars-avril 2019 : mise en place d'un niveau général de planification des espaces maritimes, traduit par la carte des vocations du DSF

→ zonage des espaces maritimes assorti d'objectifs dont le développement des EMR, souhait a minima d'identifier des superficies de 1 500 à 2 400 Km².

7 des 11 zones NAMO ont vocation à accueillir des EMR et pourraient faire l'objet de débats publics dans un second temps

Processus EMR

à compter de fin 2018/début 2019 (dans la PPE adoptée) : mise en place d'un second niveau de planification qui résultera des débats publics organisés sur tout ou partie des zones ayant vocation à accueillir les EMR pour délimiter la ou les zones qui feront l'objet d'un appel d'offre

→ Les travaux de la CRML de Bretagne, menés en avance de phase, contribuent à préciser le second niveau de planification en cohérence avec le premier niveau identifié dans le projet de DSF : conclusions attendues le 6 juin 2018

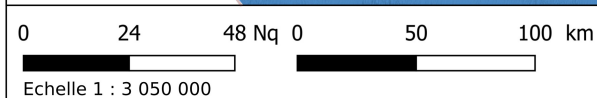
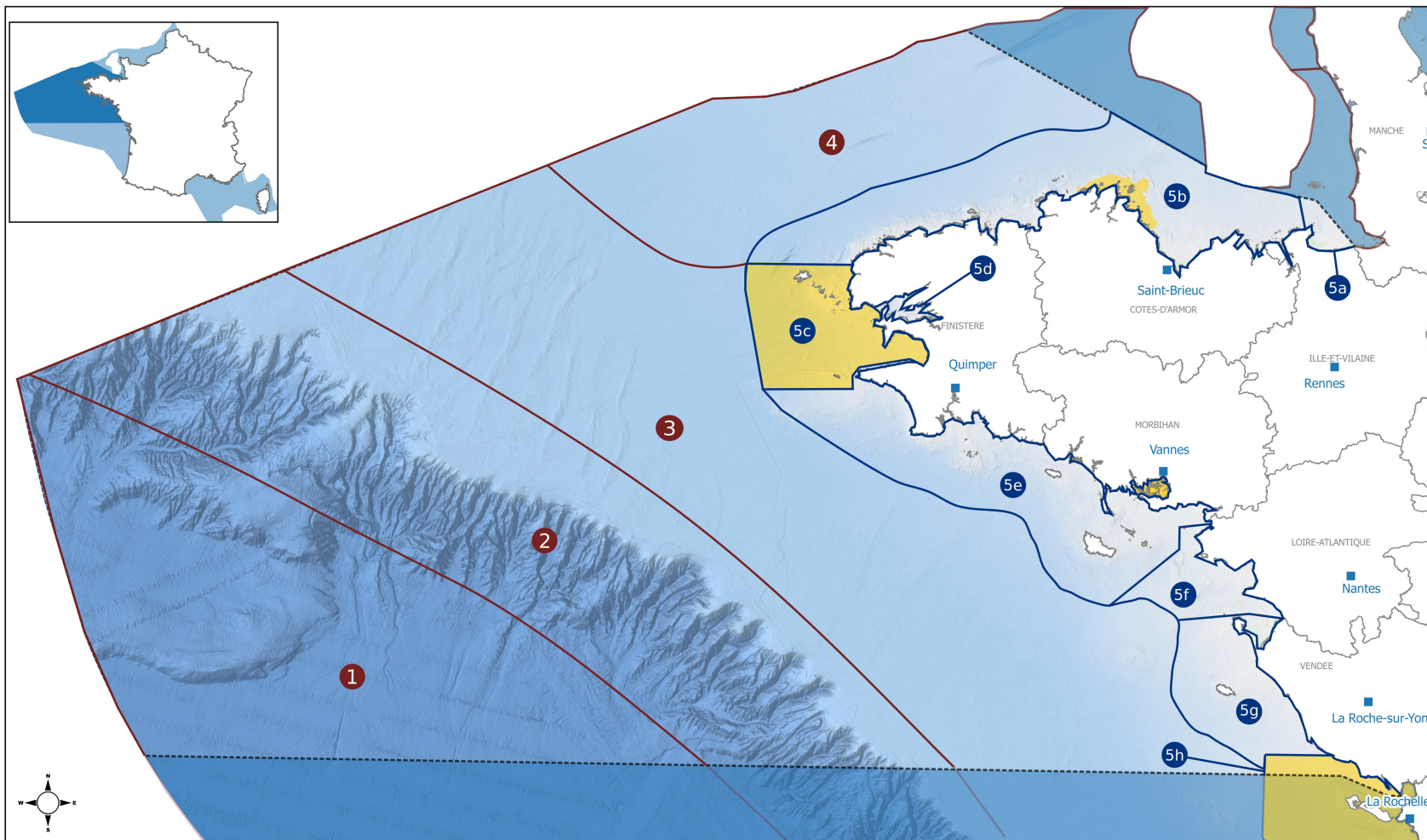
c'est sur ces zones plus restreintes que l'État réalisera les études techniques détaillées et l'état initial de l'environnement et que le ou les lauréat/s positionneront les installations.

Carte des vocations de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

V5 - mai 2018

Les 7 zones de la mer territoriale

Exigence de reconquête du bon état du milieu marin et de qualité des eaux en prenant en compte la dynamique hydrosédimentaire au bénéfice des services écosystémiques et de la cohabitation des usages et des activités maritimes et littorales.



Système de coordonnées : WGS 94 / Pseudo Mercator
 Limite administrative : IGN
 Fond de carte : Emodnet
 Réalisation : Cerema Méditerranée
 Date de réalisation : Avril 2018

Vocations définies dans le cadre d'une gouvernance spécifique (Parc naturel marin et Schéma de mise en valeur de la mer)

1 Plaine abyssale

Utilisation et valorisation possibles du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone.

2 Talus

Exploitation durable des ressources marines respectueuse des habitats et espèces à forts enjeux écologiques.

3 Plateau continental

Priorité aux pêches professionnelles durables en cohabitation prioritairement avec le transport maritime, le développement possible de nouvelles productions d'énergie et l'extraction de granulats marins.

4 Manche occidentale

Priorité au transport maritime en cohabitation prioritairement avec les activités de pêches professionnelles durables, le développement possible de nouvelles productions d'énergies renouvelables.

5a Golfe normand breton et baie du Mont Saint-Michel

Priorité au patrimoine culturel, aux pêches et aquacultures durables, en cohabitation avec les activités touristiques.

5b Bretagne nord

Priorité aux pêches et aux aquacultures durables, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables. Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor - Goëlo, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.

5c Parc naturel marin d'Iroise

Orientations de gestion définies dans l'article 6 du décret 2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise.

5d Rade de Brest

Priorité aux activités industrialo-portuaires et militaires en cohabitation avec la pêche et l'aquaculture durables, les énergies marines renouvelables, ainsi que la plaisance et autres activités nautiques et le tourisme.

5e Bretagne sud

Priorité aux pêches et aux aquacultures durables en cohabitation avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables et l'extraction de granulats marins, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire. Cette zone inclut le périmètre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan, lequel définit des zones de vocations dans le cadre d'une gouvernance spécifique.

5f Estuaire de la Loire

Priorité aux activités industrialo-portuaires et au trafic maritime, en cohabitation prioritairement avec les pêches et les aquacultures durables, les énergies marines renouvelables, les zones d'extraction de granulats marins et le tourisme.

5g Baie de Bourgneuf et littoral vendéen

Priorité aux pêches et aux aquacultures durables et à l'extraction de granulats marins, en cohabitation prioritairement avec les énergies marines renouvelables, la plaisance et le tourisme durables, en prenant en compte la préservation du cordon dunaire.

5h Parc naturel marin Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis

Orientations de gestion définies dans l'article 8 du décret 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Ordre du jour

Calendrier

Bilan concertation du public sur le DSF et évolution de la première partie du DSF

Projet de DOGGM

Processus EMR

Projet de DSF NAMO : retour sur les évolutions des objectifs environnementaux et carte des vocations

Projets des DSF MEMN et SA

Projet de DSF NAMO : travail sur les objectifs socio-économiques



Objectifs environnementaux

V1 = propositions scientifiques et techniques consolidées transmises le 13/03 aux ST PAMM et consultation inter-service en administration centrale pour retours de la sphère « Etat ».

V2 = Propositions « Etat » avant association des parties prenantes

Diffusés depuis le 9 Avril –

- En vue de l'association des acteurs en façade dans le cadre des commissions permanentes ou spécialisées des CMF et pour croisement avec les projets d'objectifs socio-économiques des DSF pour une mise en cohérence des objectifs stratégiques.

V3 = Version « Etat » post association des parties prenantes

- A finaliser le 31 mai au regard des retours des ST PAMM
- En vue des CAF et CMF de juin

V4= version intégrée en annexe de la stratégie maritime de façade.

- fin Juin (post CMF)
- soumise à l'Autorité Environnementale

Circuits de concertation spécifiques

* **Concertation Agences de l'eau : D5 / D7 / D8 / D9 / D10**

* **Concertation DPMA pour les OE « pêche » :**

→ Accord DEB-DPMA sur les 20 OE qui concernent la pêche (1 réserve persistant sur une partie du D1-HB-OE11 en ce qui concerne les habitats profonds en MED)

→ Les pêcheurs ne doivent pas être les seuls à réaliser des efforts

* **Concertation avec les bureaux de la chasse et des granulats marins en interne DEB, PTF et la DGEC**

→ Encore quelques points en suspens

Commentaires généraux suite aux retours sur la V2

- a) **Prise en compte de la séquence ERC**
- b) **Indicateurs et cibles protections fortes**
- c) **Zonage à conserver dans le libellé de la mesure**
- d) **Evolution de cibles : exigences dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique et dérogations possibles**

Commentaires généraux suite aux retours sur la V2

a) **Prise en compte de la séquence ERC**

→ impact résiduel après mise en œuvre de la séquence ERC

Différents OE concernés, notamment :

D7-OE1, D7-OE3, D6-OE1, D01-OM-OE2, D01-OM-OE3

b) **Indicateurs et cibles protections fortes**

c) **Zonage à conserver dans le libellé de la mesure**

d) **Dérogations possibles**

Commentaires généraux suite aux retours sur la V2

b) Indicateurs et cibles protections fortes

→ une mesure du PdM DCSMM 1^{er} cycle pour développer les protections fortes et un cadrage national qui sera diffusé simultanément à la V3 des OE sur ce sujet

--> définition faisant des protections fortes des zones où les principales sources de pression pour les enjeux environnementaux prioritaires de la façade en présence sont réglementées de façon à garantir le bon état de ces enjeux

--> également un indicateur de pression de ce fait

--> fixation de cibles prévues d'ici le printemps 2020 dans le cadre de la concertation sur cette mesure et la révision de la stratégie AMP = report de la définition de la cible à ce stade

→ Différentes mesures concernées, notamment : D01-HB-OE04, D01-HB-OE7, D01-HB-OE11, D01-OM, OE1, D06-OE2 (après fusion avec D06-OE3), D01-OM-OE1 notamment

Commentaires généraux suite aux retours sur la V2

- a) **Prise en compte de la séquence ERC**
- b) **Indicateurs et cibles protections fortes**
- c) **Zonage à conserver dans le libellé de la mesure**

—> différentes mesures concernées, notamment :

- D01-PC-OE03,
- D01-HB-OE07,
- D01-HB-OE09,
- D01-OE02,
- D05-OE01 et 02

- d) **Evolution de cibles : exigences dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique et dérogations possibles**

Commentaires généraux suite aux retours sur la V2

Evolution des OE entre la V1 et la V4 à justifier dans le cadre du rapport environnemental

Dérogations : (cf. Arrêté Critère et Méthodes : art. 4)

Cas dans lequel où l'atteinte du bon état écologique (BEE) des eaux marines et des OE n'est pas possible.

Motifs (à justifier) : L'état membre concerné n'est pas responsable ; Causes naturelles ; Force majeure ; **Raisons d'intérêt public majeur ; Conditions naturelles ; Coût disproportionné.**

Cas d'activation (précisés dans la circulaire) :

- dérogation à l'atteinte du BEE : dans le cas où une cible établie pour un indicateur associé à un OE ne permet pas l'atteinte ou le maintien du BEE (**à activer dès 2019**)

- dérogation à l'atteinte de l'OE : si un OE ne peut être atteint au moment du Programme de Mesures (2021).

==> dans les deux cas, un tableau justificatif doit être renseigné (cf. circulaire).

Focus sur les modifications de cibles ou indicateurs (1/3)

- **60 OE et 130 indicateurs** toutes SRM confondues dans la pré-V3
 - **16% d'indicateurs dont la fixation de la cible est renvoyée à l'adoption du PdM (21 sur 130) :**
 - s'expliquant en particulier par :
 - des cartographies non disponibles ou études complémentaires nécessaires,
 - un soucis d'articulation avec les SDAGE
 - la concertation à venir relative à la mesure protections fortes
 - doit rester une exception % CE
 - **Près de 50% avec une cible quantifiée**
 - à privilégier dès que possible
 - Pas d'autre choix dans certains cas (ex : artificialisation)

Focus sur les modifications de cibles ou indicateurs (2/3)

60 OE toutes SRM confondues dans la pré-V3

- 33 OE avec modifications indicateur ou cible
 - 12 modifiés dans le cadre des **échanges avec la DPMA / 6 discutés en séminaire le 31 mai**
 - 3 OE modifiés suscitant des discussions importantes avec les pêcheurs : **D01-HB-OE07** ; **D01-HB-OE05** ; **D01-HB-OE11**
 - 2 OE non modifiés mais encore objet de discussion : **D01-HB-OE9** (niveau d'exploitation des laminaires) et **D3-OE2** (question de la liste d'espèces)
 - 1 cible modifiée mais restant à préciser sur le **D2-OE5** en lien avec le bureau de l'aquaculture suite au retour CNPMM
 - 1 avec modification indicateurs hors pêche à aborder également : **D01-HB-OE10**

Focus sur les modifications de cibles ou indicateurs (3/3)

BILAN

- * 60 OE toutes SRM confondues dans la pré-V3
 - 33 OE avec modifications indicateur ou cible
 - * 12 modifiés dans le cadre des échanges avec la DPMA / 6 discutées en séminaire 31 mai 2018
 - * 21 OE avec modification par ailleurs
 - Dont 13 portant sur des modifications significatives de cible et ou d'indicateur
 - * 8 « baisse d'ambition » / 4 supposant encore arbitrage entre DAC
 - * 3 « report délai »
 - * 2 « clarification de l'intégration de la séquence ERC » uniquement

Ordre du jour

Calendrier

Bilan concertation du public sur le DSF et évolution de la première partie du DSF

Projet de DOGGM

Processus EMR

Projet de DSF NAMO : retour sur les évolutions des objectifs environnementaux et carte des vocations

Projets des DSF MEMN et SA

Projet de DSF NAMO : travail sur les objectifs socio-économiques

- Lien vers projet SA :
- Lien vers MEMN :



Ordre du jour

Calendrier

Bilan concertation du public sur le DSF et évolution de la première partie du DSF

Projet de DOGGM

Processus EMR

Projet de DSF NAMO : retour sur les évolutions des objectifs environnementaux et carte des vocations

Projets des DSF MEMN et SA

Coktail

Projet de DSF NAMO : travail sur les objectifs socio-économiques

Objectifs socio-économiques du DSF NAMO

Tous les usages et toutes les activités concernés par les objectifs socio-économiques stratégiques doivent être compatibles avec :

- les enjeux environnementaux ;
- les enjeux de la défense ;
- un principe de coexistence voire de synergie des activités et des usages existants et futurs.

Tous les objectifs socio-économiques intègrent la nécessité d'une adaptation aux effets du changement climatique.

Les propositions ne tiennent pas compte des compétences à mobiliser (Etat, collectivités territoriales, socio-professionnels, associations, ...)

Objectifs socio-économiques

40 propositions d'objectifs socio-économiques réparties en 3 groupes, correspondant à 31 des 4 objectifs de long terme de la stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML) :

- le développement d'une économie bleue durable (10 thématiques regroupant 24 objectifs) ;
- la transition écologique pour la mer et le littoral (2 thématiques regroupant 9 objectifs) ;
- le rayonnement de la France (3 thématiques regroupant 5 objectifs).

Objectifs stratégiques socio-économiques

Le développement d'une économie bleue (24 objectifs)

1. soutenir et promouvoir la recherche et l'innovation dans tous les domaines de l'économie maritime NAMO (3)
2. développer un vivier de main d'œuvre qualifiée et compétente au service de l'économie bleue NAMO (3)
3. promouvoir et accompagner le développement de l'économie circulaire (1)
4. développer les énergies marines renouvelables (2)
5. accélérer la transition énergétique et écologique des ports de la façade (2)

Objectifs stratégiques socio-économiques

Le Développement d'une économie bleue (24 objectifs)

6. accompagner et valoriser les industries navales et nautiques durables (2)
7. encourager un nautisme et tourisme durables et accessibles à tous (2)
8. encourager des pêches et des aquacultures durables et résilientes (6)
9. sécuriser et gérer durablement l'approvisionnement en granulats marins (1)
10. accélérer le développement des biotechnologies marines (2)

Objectifs stratégiques socio-économiques

La transition écologique pour la mer et le littoral (9 objectifs)

1. Connaître, prévenir et gérer de façon intégrée les risques maritimes et littoraux (5)
2. Promouvoir des territoires maritimes, insulaires et littoraux résilients et équilibrés (4)

Le rayonnement de la France (8 objectifs)

1. Faire comprendre et aimer la mer (2)
2. Explorer la mer
3. Défendre et protéger